

 <b>RÉGION NORMANDIE</b>	<b>Code du dispositif : OS5. – M03. – D24-SPO17</b>					
	<b>Objectif stratégique : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie</b>					
	<b>Mission : Favoriser la pratique sportive et encourager la performance</b>					
	<b>INTITULÉ DE L'AIDE :</b>  <b>SOUTIEN A L'AMENAGEMENT DE SALLES ESPORT</b>					
<b>Type d'aide :</b>		Subvention				
<b>Schémas, documents-cadres, cofinancements :</b>	<input type="checkbox"/> CPER <input type="checkbox"/> FEDER	<input type="checkbox"/> CPIER <input type="checkbox"/> FSE +	<input type="checkbox"/> SRADDET <input type="checkbox"/> FEADER	<input type="checkbox"/> ..... <input type="checkbox"/> FEAMPA	<input type="checkbox"/> ..... <input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> ..... <input type="checkbox"/> .....

## CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

L'esport, pratique compétitive des jeux vidéos, est un secteur en développement depuis la fin des années 90 et en réelle explosion depuis quelques années.

Dans ce contexte, la Région travaille à favoriser l'émergence d'une filière « esport » normande.

En 2022, afin d'enclencher ce processus, elle a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de salles de pratique encadrée sur le territoire. Cet AMI a donné lieu pendant l'année 2023 à un dialogue étroit entre les structures participantes et a permis de constater qu'il était intéressant d'encourager l'aménagement de salles, point d'ancrage pour la constitution d'un réseau normand autour de l'esport.

## OBJECTIFS

Ce dispositif vise à accompagner l'aménagement de salles de pratique Esport en Normandie afin de favoriser le développement des pratiques encadrées et collectives à la fois dans une perspective de performance et d'accès au haut niveau, mais aussi dans une logique d'éducation et de santé.

## INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

<b>REALISATION</b> <i>(minimum : 1)</i>	<b>RESULTAT</b> <i>(minimum : 1)</i>	<b>CONTEXTE</b> <i>(minimum : 1)</i>
Nombre de salles aménagées	Nombre de clubs esport en Normandie	Nombre de joueurs esport en Normandie

## BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Secteur(s) d'activités concerné(s) : Esport

Type de bénéficiaires (ou porteurs de projet) : Collectivités locales, associations, syndicats mixtes, établissements publics, GIP

Bénéficiaires finaux : joueurs accueillis dans les salles

## CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

---

Le dossier de demande de subvention doit parvenir à la Région préalablement à l'aménagement de la salle.

La Région pourra participer aux travaux d'aménagement et à l'équipement des salles (travaux modestes de mise en conformité et modernisation des salles, achat de matériels dédiés à la pratique de l'esport). Dans le cas de travaux réalisés en régie, seuls les achats de fournitures sont éligibles. Concernant le matériel, il devra s'agir pour la structure d'une première acquisition. Les projets de renouvellement de matériel ne sont pas éligibles à ce dispositif. Ce matériel devra permettre :

- la pratique de tous les publics ;
- la mise en place d'une pratique accompagnée et encadrée ;
- a minima à 10 joueurs de s'entraîner en même temps (flotte de matériel composée a minima de 10 PCs ou 10 consoles).

Les dossiers de demande de subvention seront appréciés au regard :

- de la qualité des espaces proposés
- de l'offre de services
- de l'encadrement mobilisé
- des projets développés
- de l'implication des acteurs locaux dans le projet

Le montant de la participation régionale est individualisé et plafonné à 30 000 € et 50 % du coût du projet (base subventionnable HT pour les structures récupérant la TVA et TTC pour les autres).

Les aides de la Région ne sont pas cumulables pour un même projet.

## MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

---

Le formulaire de demande est accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- Une note descriptive de la structure et du projet,
- Un plan de financement faisant apparaître l'ensemble des partenaires financiers et, le cas échéant, les pièces justificatives des autres financeurs (Etat, Département...),
- Un calendrier de réalisation du projet assorti, le cas échéant, d'un planning prévisionnel de sollicitation des versements de la subvention,
- La délibération du maître d'ouvrage ou mandataire,
- Un RIB,
- Le régime de TVA auquel est soumis le demandeur,
- La durée d'amortissement des biens faisant l'objet de la demande de subvention,
- Pour toute personne morale, les noms et prénoms de son ou ses représentants légaux,
- Le cas échéant, la convention d'occupation de la salle
- Les engagements pris en matière de communication sur le financement régional

Pour les associations :

- Les statuts datés et signés
- L'extrait du journal officiel ou le récépissé de déclaration en préfecture
- La composition du Conseil d'Administration ou du Bureau en exercice
- Les derniers comptes clôturés et certifiés

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire ;

## MODALITÉS DE PAIEMENT

---

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement des subventions régionales en vigueur, sous réserve des crédits votés au budget de la Région.

## EN SAVOIR PLUS

---

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 25 mars 2024

Contacts :

Direction / service : Direction Jeunesse et Sport / Service sport  
Chargée de projet sport : Mylène DALIBERT – [mylene.dalibert@normandie.fr](mailto:mylene.dalibert@normandie.fr)  
Chargée de gestion : Marie-Laure MENANT – [marie-laure.menant@normandie.fr](mailto:marie-laure.menant@normandie.fr)  
Téléphone : 02.31.06.89.49